



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
EUROSYSTEME

23 février 2024

Décisions du Conseil des gouverneurs de la BCE (autres que les décisions relatives à la fixation des taux d'intérêt)

Février 2024

Politique monétaire

Mise à jour du questionnaire de l'enquête sur la distribution du crédit bancaire

Le 29 janvier 2024, le Conseil des gouverneurs a approuvé les modifications apportées au questionnaire utilisé dans l'enquête sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro. Afin de garantir dans la durée la qualité, la pertinence et l'utilité de l'enquête, qui a été lancée en 2003, l'Eurosystème réexamine régulièrement ce questionnaire, qui permet d'analyser les conditions de la distribution du crédit bancaire dans la zone euro. Les modifications ont été réduites au minimum afin de limiter tout accroissement de la charge de déclaration des banques participantes. Les changements seront introduits à compter de l'édition d'avril 2024 de l'enquête.

Opérations de marché

Prolongation des lignes de liquidité jusqu'en janvier 2025

Le 29 janvier 2024, la BCE [a annoncé](#) que le Conseil des gouverneurs avait décidé de prolonger jusqu'au 31 janvier 2025 ses lignes de repo avec sept banques centrales n'appartenant pas à la zone euro (Banque nationale de Hongrie, Banque d'Albanie, Autorité financière andorrane, Banque nationale de la République de Macédoine du Nord, Banque centrale de la République de Saint-Marin, Banque centrale du Monténégro et Banque centrale de la République du Kosovo). La décision a été

Banque centrale européenne
Direction générale Communication
Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

23 février 2024

Erreur ! Utilisez l'onglet Accueil pour appliquer Title au texte que vous souhaitez faire apparaître ici.

prise à la suite de l'adoption, en 2023, d'un nouveau cadre pour les lignes de liquidité en euros, qui est [expliqué](#) (uniquement en anglais) sur le site Internet de la BCE.

Modifications d'actes juridiques relatifs à la mise en œuvre du cadre de politique monétaire de l'Eurosystème

Le 8 février 2024, le Conseil des gouverneurs a adopté des modifications aux actes juridiques de mise en œuvre du cadre de politique monétaire de l'Eurosystème. Les actes juridiques modificatifs sont les orientations BCE/2024/4, BCE/2024/5 et BCE/2024/6 ainsi que la décision BCE/2024/7 modifiant respectivement l'orientation (UE) 2015/510 concernant la mise en œuvre du cadre de politique monétaire de l'Eurosystème, l'orientation (UE) 2016/65 concernant les décotes appliquées lors de la mise en œuvre du cadre de politique monétaire de l'Eurosystème, l'orientation BCE/2014/31 relative à des mesures temporaires supplémentaires concernant les opérations de refinancement de l'Eurosystème et l'éligibilité des garanties et la décision (UE) 2020/440 relative à un programme temporaire d'achats d'urgence face à la pandémie (*pandemic emergency purchase programme, PEPP*).

Les modifications introduites s'appliqueront à compter du 6 mai 2024 et incluront des dispositions prévoyant que les titres de créance à court terme ne pourront plus être utilisés en garantie dans le cadre des dispositifs relatifs aux créances privées supplémentaires (*additional credit claims, ACC*). Elles comprendront également une nouvelle clarification des règles d'éligibilité des garanties applicables aux actifs assortis d'un garant, l'établissement d'une liste harmonisée des cas de défaillance dans le cadre général ainsi que des modifications rédactionnelles de simplification visant à améliorer la clarté. Tous ces actes juridiques peuvent être consultés sur le site Internet de la BCE.

Avis sur la réglementation

Avis de la BCE sur le réseau d'infrastructure de la filière des espèces

Le 6 février 2024, le Conseil des gouverneurs a adopté l'avis [CON/2024/3](#) à la demande de la Banque nationale de Hongrie (*Magyar Nemzeti Bank*).

Avis de la BCE sur un prélèvement spécial pour les établissements de crédit

Le 14 février 2024, le Conseil des gouverneurs a adopté l'avis [CON/2024/4](#) élaboré à l'initiative de la BCE.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Gouvernance d'entreprise

Décision de la BCE relative à la collecte de données déclarées par les entités soumises à la surveillance prudentielle sur l'évaluation comparative des rémunérations et les hauts revenus

Le 29 janvier 2024, le Conseil des gouverneurs a adopté la décision [BCE/2024/2](#) sur la déclaration à la Banque centrale européenne, par les autorités compétentes nationales, d'informations en matière de rémunération, d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, de ratios supérieurs approuvés et de personnes à hauts revenus à des fins d'évaluation comparative.

Recommandation de la BCE concernant la désignation du commissaire aux comptes extérieur de la Banque centrale du Luxembourg

Le 29 janvier 2024, le Conseil des gouverneurs a adopté la recommandation [BCE/2024/3](#) au Conseil de l'Union européenne concernant la désignation du commissaire aux comptes extérieur de la Banque centrale de Luxembourg.

Comptes annuels 2023 de la BCE

Le 21 février 2024, le Conseil des gouverneurs a approuvé les états financiers certifiés de la BCE pour l'exercice 2023. Les [comptes annuels](#), ainsi qu'un [communiqué de presse](#) s'y rapportant, peuvent être consultés sur le site Internet de la BCE.

Nomination des présidentes du comité des statistiques et du comité des auditeurs internes

Le 21 février 2024, le Conseil des gouverneurs a nommé Claudia Mann, directrice générale Statistiques, et Banafsheh Geretzki, directrice Audit interne, en tant que présidentes, respectivement, du comité des statistiques (*Statistics Committee*, STC) et du comité des auditeurs internes (*Internal Auditors Committee*, IAC) avec effet immédiat et jusqu'au 31 décembre 2025. Leurs mandats prendront ainsi fin en même temps que ceux des autres président(e)s des comités du SEBC/de l'Eurosystème nommés ou reconduits dans leurs fonctions en décembre 2022. Ces désignations font suite à des décisions récentes de nomination à des postes de hauts cadres au sein de la BCE, qui ont été annoncées dans des communiqués de presse disponibles sur le site Internet de la BCE.

Statistiques

Évaluation complémentaire des coûts-avantages et vue d'ensemble du cadre de déclaration intégré (Integrated Reporting Framework, IReF)

Banque centrale européenne
Direction générale Communication
Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

23 février 2024

Erreur ! Utilisez l'onglet Accueil pour appliquer Title au texte que vous souhaitez faire apparaître ici.

Le 1^{er} février 2024, le Conseil des gouverneurs a pris acte, d'une part, d'un rapport présentant une évaluation complémentaire des coûts-avantages en vue de l'examen de l'extension du règlement IReF afin de couvrir des exigences propres à chaque pays et, d'autre part, d'une note présentant une vue d'ensemble du projet d'IReF de l'Eurosystème. Le [rapport](#) et la [note](#) peuvent être consultés sur le site Internet de la BCE.

Supervision bancaire de la BCE

Guide révisé de la BCE relatif aux modèles internes

Le 5 février 2024, le Conseil des gouverneurs n'a pas émis d'objection à la proposition du conseil de surveillance prudentielle de publier la version révisée du guide de la BCE relatif aux modèles internes, qui intègre les commentaires reçus lors de la [consultation publique](#) à ce sujet, ainsi qu'un compte rendu fournissant une vue d'ensemble et une évaluation des commentaires reçus. Ce guide et le compte rendu (uniquement disponibles en anglais) peuvent être consultés sur le site Internet de la BCE consacré à la supervision bancaire.

Banque centrale européenne
Direction générale Communication
Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.